

Comté de Lotbinière
Municipalité de Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre, tenue **le 10 janvier 2011**, à la salle Bonne Entente sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent.

Résolution numéro 01-2011
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout des points suivants : appui à Camille Parent aux actes législatifs du conseil et bureaux municipaux à divers.

Résolution numéro 02-2011
Adoption des procès verbaux de décembre 2010

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les procès verbaux du mois de décembre soient acceptés. Raynald Champagne demande d'enlever le mot autorisation à centre multifonctionnel.

Joseph Lamarre vient nous faire un compte rendu sur le développement du site internet. L'équipe prévoit le mettre en ligne à la fin février début mars.

Résolution numéro 03-2011
Appui pour l'élaboration des îlots déstructurés (article 59) pour Mont Radar

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appui la demande d'élaboration des îlots déstructurés (article 59) pour le projet du Mont Radar selon le plan préparé par messieurs Richard St-Laurent et Jean-Marc Deneau du Domaine du Radar et présenté à la séance du conseil.

Résolution numéro 04-2011
Don pour la popote roulante

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que la municipalité verse un don de \$ 950 pour le fonctionnement de la popote roulante.

Résolution numéro 05-2011

Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des Municipalités déposait au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales* ;

ATTENDU QUE le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoises des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement ;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens et de toutes les communautés locales ;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'organisation et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010 ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins ;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent renforcées en ce sens ;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipale, des régions et de l'occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa

volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire ;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférées depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC ;

ATTENDU QU' à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités ;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire concernant l'occupation du territoire ;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité

D'INCLURE l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution ;

DE DEMANDER au ministre des affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire. M Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté de schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire ;

DE DEMANDER au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaitra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci ;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences régionales (CAR) ;

DE MOBILISER l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Résolution numéro 06-2011

Mandater un conseiller à l'Office du Tourisme Lotbinière

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité de mandater madame Maryse Lapointe conseillère, ainsi que madame Madeleine Breton

conseillère comme substitut, à représenter la municipalité de Saint-Sylvestre comme représentant touristique à l'Office de Tourisme de Lotbinière.

Résolution numéro 07-2011

Adoption des dépenses particulières pour 2011

Il est proposé Raynald Champagne, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que l'on accepte comme dépenses particulières les items suivants :

- les dépenses d'électricité, de chauffage, de télécommunications, de système d'alarme, d'entretien ménager, de déneigement, de sablage, d'entretien de logiciels acquis, d'entretien du site Web ;
- les cotisations et quotes-parts prévues par la loi, frais de financement ;
- les dépenses reliées aux salaires et à la rémunération des élus ;
- les dépenses reliées à la location du photocopieur, l'immatriculation des véhicules, l'essence, huile, gravier, location de camion, pelle ;
- les dépenses reliées aux frais postaux, aliments et breuvages, publications, fournitures de bureau, entretien de l'ameublement.

Résolution numéro 08-2011

Lettre d'appui à Camille Parent et Sylvain Gosselin

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé de Madeleine Breton et résolu à l'unanimité d'appuyer Camille Parent et Sylvain Gosselin dans leur projet de démarrage d'une entreprise laitière dans notre municipalité en leur fournissant une lettre d'appui.

Rapport des comités :

- Bibliothèque : prochaine rencontre 27 janvier 2011.
- Loisirs : André Lalonde donnera un coup de main aux organismes qui auront des besoins lors des activités.

Résolution numéro 09-2011

Compensation à André Lalonde

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité de verser une compensation (\$ 12/ heure) à monsieur André Lalonde pour son implication au niveau des loisirs dans la municipalité.

- Matières Résiduelles : première rencontre officielle de la régie le 13 janvier 2011. Pour le transfert des camions, il y aura exemption de taxes au niveau de SAAQ
- Centre multifonctionnel : faudra prévoir des gardiens de sécurité pour certaines activités et soirées. Une lettre sera envoyée à tous les organismes.

Résolution numéro 10-2011

Frais pour gardiens de sécurité

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que la municipalité paie les frais des agents de sécurité pour la soirée des pompiers du 15 janvier ainsi que la fin de semaine des glissades les 4-5-6 février 2011, selon les besoins.

Rapport des comités :

- Inspecteur municipal : rien de spécial
- MRC : rencontre le 12 janvier
- Salle municipale : rien de spécial
- Pompiers : rien à signaler
- Développement local : rien de spécial
- Salon des jeunes : une moyenne 10.4 jeunes/soir, ils ont ramassé des cannettes et des sous noirs en fin de semaine dernière, les jeunes apprécient beaucoup Samuel Bilodeau.
- Autres comité et famille. Rien pour l'instant.

Résolution numéro 11-2011

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivant soient accepté à partir du numéro 1758 à 1876 inclusivement.

Varia :

- Assurances collectives, suite à la création de la Régie Inter-Municipale, des soumissions ont été demandées pour voir les possibilités de fournir la même protection à André Bilodeau et inclure nos employés municipaux. Après avoir pris connaissances des informations, on ne va pas plus loin dans le dossier en ce qui concerne nos employés.

- Ameublement de bureau à la salle Bonne Entente : Nous prenons connaissance des plans ainsi que de la soumission fournis par Ébénisterie D. Roy de Saint-Patrice au montant de \$ 6925.00 plus taxes. Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Madeleine Breton et résolu à la majorité d'accepter le devis tel que présenté. Raynald Champagne se retire de la décision puisqu'il y a conflit d'intérêt.

La levée de l'assemblée est faite à 22 heures 35 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 7 février 2011.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Maire